

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE GUILLEC

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUGOULM (29250)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Moulin de la Palud	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit « Palud » mentionné sur le Scan Littoral. Présence probable d'un moulin à proximité (le Scan 25 de l'IGN mentionne un ancien moulin un peu plus en aval). Positionnement du moulin confirmé par la DDTM 29 qui a procédé à des investigations complémentaires (cf. page 2). Reproduction à l'identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 29 (Mars 2017)



Extrait cadastre Napoléonien (1847)